



Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : HUREL Noël,

Date de la convocation : 22 avril 2016

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Demande de subvention au département pour les travaux de voirie
Chemin de Barral

Madame Le Maire,

Informe le Conseil Municipal que des travaux doivent être réalisés Chemin de Barral.

Fait part au Conseil des devis :

- de l'entreprise BUFFIN qui s'élève à 20 000 € HT
- de l'entreprise EIFFAGE qui s'élève à 20 007 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Retient la proposition à l'unanimité de l'entreprise BUFFIN, présentée par Mme le Maire.
- Demande qu'un dossier concernant ces travaux soit préparé rapidement pour solliciter le Département en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation territoriale.
- Charge Mme le Maire et M. le Trésorier chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 avril 2016

**Le Maire,
Angéline APPRIEUX**

